

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> 30/08/2024 <b>Date d'affichage :</b> 30/08/2024 <b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b> Présents : 8 <b>Votants : 13</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.
---	---

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT  
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER  
Mr Patrick DEMARQUET

N°95 - 2024

**Modification budgétaire n°3 : budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif, sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>Article 626</b> – Frais postaux et télécommunications	<b>- 13.00 €</b>
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>Article 023</b> - Virement à la Section d'Investissement	<b>13.00 €</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>Article 021</b> – Virement de la Section de Fonctionnement	<b>13.00 €</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>Article 1641</b> – Emprunt en euros	<b>13.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20240905-D95\_2024-BF

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°3 sur le budget Assainissement
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

